COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2023/08

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2023/08

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité vous soumet, ci-après, une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023.

Selon les dispositions du Règlement du Conseil communal (art. 48), la Commission des finances chargée de l'examen des demandes de crédits complémentaires aura l'occasion de recevoir toutes les explications nécessaires et complémentaires concernant celles-ci.

Tableau détaillé

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
130.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif du Service RH de 1 EPT, conformément à la décision municipale du 6 mars 2023.	474'600	13'500.-		488'100.-
130.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 130.3011.	45'300.-	1'300.-		46'600.-
130.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 130.3011.	77'600.-	600.-		78'200.-
130.3080	EVAM – Travaux d'utilité publique Compte tenu du succès rencontré par ce partenariat avec l'EVAM en 2022 et y compris engagements pour la construction du pavillon Low Tech.	4'000.-	10'000.-		14'000.-
130.3092	Frais de recherche de personnel En raison du mandat confié à l'externe pour le recrutement du Chef du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité.	25'000.-	20'000.-		45'000.-
152.3170	Frais de réceptions et de manifestations 50e anniversaire de la Bibliothèque communale.	11'000.-	3'500.-		14'500.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
152.3653	Dons Dons dans le domaine de la littérature.	0.-	500.-		500.-
170.3145	Entretien des places de sport Réfection clôture terrains du Croset.	98'700.-	8'000.-		106'700.-
171.3193	Cotisations Association suisse des services des sports (ASSS). Transfert de cotisation du compte 310.3193.	0.-	500.-		500.-
171.4272	Redevances utilisation domaine public Redevance d'Ecublens plage.	8'000.-		12'000.-	20'000.-
190.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif du Service des finances et de l'informatique (secteur informatique) de 0,8 EPT selon décision municipale du 6 mars 2023.	197'500.-	20'500.-		218'000.-
190.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 190.3011.	18'600.-	1'900.-		20'500.-
190.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 190.3011.	33'200.-	800.-		34'000.-
190.3151.01	Achats matériel informatique Demandes d'équipements informatiques reçues des services après la finalisation du budget, six laptops et un poste fixe.	74'400.-	11'800.-		86'200.-
190.3151.05	Achats équipements de sécurité Suite à la reprise de l'hébergement assuré précédemment par « Groupe T2i », un audit de sécurité des systèmes réseau et un test d'intrusion ont été effectués par des experts. Les rapports recommandent le remplacement des trois pare-feux et leur reconfiguration, voir aussi compte 190.3189.05.	22'500.-	19'500.-		42'000.-
190.3151.06	Achats équipements Conseil communal Acquisition d'une solution de vote électronique pour les séances du Conseil communal.	-.-	7'600.-		7'600.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
190.3182	Frais de télécommunications Amélioration de la bande passante de la ligne internet principale, 10 Gbps au lieu de 1 Gbps symétrique dès le 1er juillet 2023.	17'800.-	5'200.-		23'000.-
190.3188.02	Maintenances programmes et mises à jour licences Dans le cadre du renouvellement du contrat de licence du logiciel « Citizen », contribution unique suite à la mise à jour de la base de calcul selon l'évolution de la population entre 2010 et 2022, de 11'000 à 13'200 habitants.	256'700.-	21'800.-		278'500.-
190.3188.06	Achat logiciel Conseil communal Acquisition d'une licence de gestion des votes électroniques pour les séances du Conseil communal, y compris contrat de maintenance.	-.-	5'500.-		5'500.-
190.3189.02	Prestations réseau, infrastructures et logiciels Suite à la reprise de l'hébergement assuré précédemment par « Groupe T2i », un audit et une optimisation de l'Active Directory (AD) est nécessaire.	52'500.-	5'500.-		58'000.-
190.3189.03	Nouveaux projets et migrations majeures Remplacement de la solution de gestion des séances de Municipalité XpertMeeting par eSéances selon décision municipale du 27 février 2023. Le prestataire actuel n'arrivant pas à livrer une nouvelle version aboutie et fiable, la Municipalité s'est tournée vers un nouveau fournisseur qui est devenu le leader du marché des villes de Suisse romande. Le crédit demandé correspond au surcoût lié à ce changement.	89'700.-	8'500.-		98'200.-
190.3189.05	Prestations systèmes de sécurité Installation et reconfiguration des trois nouveaux pare-feux, voir compte 190.3151.05.	131'400.-	4'700.-		136'100.-
190.3189.06	Prestations pour Conseil communal Mise en œuvre d'une solution de vote électronique pour les séances du Conseil communal.	-.-	3'000.-		3'000.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
200.3111	Achat de mobilier Achat de deux bureaux avec réglage électrique de la hauteur pour travailler assis ou debout et ainsi améliorer l'ergonomie.	2'000.-	3'900.-		5'900.-
210.4020	Impôt foncier Ajustement en fonction des dernières taxations d'estimations fiscales.	3'110'000.-		50'000.-	3'160'000.-
220.3210	Intérêts des dettes à court terme Ajustement des intérêts sur les emprunts à court terme en raison des hausses successives du taux directeur de la BNS partiellement anticipées lors de l'élaboration du budget (+ 0.75 % en septembre 2022, + 0.50 % en décembre 2022 et + 0.50 % en mars 2023). D'autres hausses sont encore possibles en 2023 si l'inflation n'est pas jugulée aux alentours des 2 %.	120'000.-	60'000.-		180'000.-
220.4906	Imputations internes d'intérêts Ventilation de l'augmentation des intérêts des dettes, voir compte 220.3210 ci-dessus.	301'600.-		60'000.-	361'600.-
170.3906	Infrastructures sportives	8'300.-	1'800.-		10'100.-
358.3906	Bâtiment Place des sports Croset	12'900.-	2'800.-		15'700.-
359.3806	Centre socioculturel	39'700.-	8'800.-		48'500.-
430.3906	Réseau routier	54'500.-	12'100.-		66'600.-
460.3906	Evacuation et traitement des eaux	18'100.-	4'000.-		22'100.-
460.4811	Prélèvement dans le fonds affecté	394'100.-		4'000.-	398'100.-
503.3906	Bâtiments scolaires	137'200.-	30'500.-		167'700.-
300.3011	Traitements du personnel fixe Engagement d'un délégué à la transition énergétique conformément au préavis n° 2023/01, ainsi qu'à la décision municipale du 12 décembre 2022.	980'900.-	52'000.-		1'032'900.-
300.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 300.3011.	93'600.-	5'000.-		98'600.-
300.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 300.3011.	161'200.-	8'900.-		170'100.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
300.3114	Achat de machines et équipements Achat d'une armoire EI30 pour le local de stockage « en Verney ». Achat de six bacs de rétention pour les produits d'entretien du local de stockage « en Verney ».	17'000.-	6'000.- 3'000.-		26'000.-
300.3141	Entretien tentes communales Achat de deux nouvelles tentes 6x3 m pour les besoins des manifestations.	5'000.-	12'000.-		17'000.-
310.3121	Achats d'eau Consommation d'eau étang et fontaine Mon Repos suite à l'installation d'un compteur.	19'700.-	4'000.-		23'700.-
310.3147	Entretien cours d'eau et ouvrages de protection Réfection de la berge de la Venoge, secteur nord.	21'000.-	30'000.-		51'000.-
310.3193	Cotisations Association suisse des services des sports (ASSS). Transfert de cotisation au compte 171.3193.	1'400.-	- 500.-		900.-
310.4516.03	Subvention cours d'eaux Subvention DGE réfection de la berge de la Venoge, secteur nord (60 %).	18'000.-		27'000.-	45'000.-
351.3141.03	Entretien Esserts Travaux urgents de réfection de l'étanchéité de la toiture, selon communication municipale du 23 février 2023. Travaux de réfection de la conduite d'alimentation en eau portable du CTC et de la voirie, afin de profiter de l'opportunité de mutualiser les travaux de génie civil avec le passage du CAD dans le secteur. Ces travaux doivent être réalisés en 2023.	51'000.-	95'000.- 82'000.-		228'000.-
355.3123	Achat d'électricité Adaptation du budget en fonction des comptes 2022.	3'000.-	-2'000.-		1'000.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
355.3124	Eau chaude + chauffage Oiseau de l'Ouest Adaptation du budget en fonction des comptes 2022 et de l'augmentation des coûts de l'énergie.	4'000.-	1'000.-		5'000.-
358.3189	Frais de nettoyage des locaux Adaptation du budget en fonction du retour des offres.	50'000.-	-20'000.-		30'000.-
359.3124.01	Achats de combustibles Adaptation du budget en fonction des comptes 2022. Le prix de l'énergie soutirée au CAD a été indexé au 1er janvier 2023. Le tarif est passé de 0.94 ct/kWh à 1.055 ct/kWh.	70'000.-	-20'000.- 5'000.-		55'000.-
359.3124.02	ECUCAD – Forfaits de puissance Indexation au coût de la vie (3.53 %) des forfaits annuels de puissance.	40'000.-	1'500.-		41'500.-
400.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif du secrétariat de 0,1 EPT selon décision municipale du 6 février 2023.	698'200.-	11'200.-		709'400.-
400.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 400.3011.	65'700.-	1'000.-		66'700.-
400.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 400.3011.	115'600.-	1'900.-		117'500.-
420.3116	Acquisition de matériel spécialisé Complément pour fournitures de matériaux d'un abri-vélo à Bassenges conformément à la décision municipale du 6 mars 2023 .	20'000.-	5'500.-		25'500.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
430.3114	Achats de machines, matériel et équipement Remplacement de trois souffleuses et d'une tondeuse thermiques en électriques. Etagères de stockage pour VEV, charge utile deux tonnes.	37'800.-	11'700.- 3'300.-		52'800.-
431.3143.04	Entretien des installations Actualisation par le SIE des prix unitaires pour le contrat d'entretien des points lumineux.	130'000.-	20'000.-		150'000.-
431.3811	Attribution au fonds d'éclairage public Ajustement de l'attribution au fonds affecté.	38'600.-	- 20'000.-		18'600.-
440.3145	Entretien et aménagement des parcs Aménagement d'un parc canin à Mont Souplia selon décision municipale du 23 janvier 2023.	130'500.-	26'000.-		156'500.-
450.4359	Ordures ménagères et déchets - prestations diverses Ristourne de Valorsa liée aux bons résultats de l'usine d'incinération TRIDEL (estimation).	41'000.-		25'000.-	66'000.-
500.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif du secrétariat de 0,6 EPT conformément à la décision municipale du 6 mars 2023.	523'500.-	26'000.-		549'500.-
500.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 500.3011.	62'500.-	2'500.-		65'000.-
500.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 500.3011.	83'800.-	8'200.-		92'000.-
500.3185	Honoraires et frais d'expertises Complément pour la réalisation du plan de mobilité scolaire réalisé par l'ATE et répondre à l'une des mesures du plan climat pour le SASP.	10'000.-	25'000.-		35'000.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
503.3112	Achat mobilier et matériel pour salle de gym. Renouvellement d'ancien matériel du bassin de natation et changement des lignes de démarcation.	10'000.-	7'000.-		17'000.-
503.3124	Achats de combustibles Le prix de l'énergie soutirée au CAD a été indexé au 1er janvier 2023. Le tarif est passé de 0.94 ct/kWh à 1.055 ct/kWh.	278'000.-	15'000.-		293'000.-
503.3141.02	Complexe scolaire d'Epenex Forfait unique de raccordement du collège d'Epenex au CAD. Travaux d'adaptation du réseau de chauffage secondaire vétuste afin de pouvoir procéder à de meilleures performances de réglage.	8'500.-	70'000.- 39'000.-		117'500.-
503.3141.07	Complexe scolaire du Pontet Bâtiment Neptune Forfait unique de raccordement du collège Neptune au CAD prévu au budget 2022 mais non dépensé car les travaux d'extension du réseau CAD ne seront réalisés qu'en 2023.	11'500.-	54'000.-		65'500.-
503.3141.08	Complexe scolaire du Pontet Bâtiment Saturne Contrôle des installations électriques OIBT.	83'000.-	4'000.-		87'000.-
503.3141.09	Complexe scolaire du Pontet Bâtiment Mercure Remplacement du vase d'expansion (eau chaude). Contrôle des installations électriques OIBT.	65'500.-	7'000.- 6'000.-		78'500.-
503.3141.10	Complexe scolaire du Pontet Bâtiment Jupiter Contrôle des installations électriques OIBT.	129'000.-	5'000.-		134'000.-
503.3182	Frais de téléphones Quatre abonnements de téléphone professionnels supplémentaires pour les concierges en remplacement de l'utilisation de leur téléphone privé.	5'200.-	1'200.-		6'400.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
503.3189.01	ECUCAD – Forfaits de puissance Forfait puissance collège d'Epenex. Indexation au coût de la vie (3.53 %) des forfaits annuels de puissance.	95'500.-	16'500.- 3'500.-		115'500.-
503.4271.08	Location des salles de gym et de la piscine Abandon de la participation aux charges relatives à l'utilisation du local de Pluton par le BOL.	30'500.-		-2'400.-	28'100.-
503.4657	Participations de tiers Subvention cantonale pour le raccordement au CAD des collèges d'Epenex et de Neptune	15'000.-		20'000.-	35'000.-
504.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif des réfectoires de 0,9 EPT conformément à la décision municipale du 6 mars 2023.	361'100.-	40'400.-		401'500.-
504.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 504.3011.	34'400.-	3'800.-		38'200.-
504.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 504.3011.	47'300.-	6'500.-		53'800.-
504.3111	Achat de mobilier, machines et matériel Chariot à bain-marie pour le nouveau réfectoire situé dans le bâtiment de la place des sports du Croset.	14'000.-	3'500.-		17'500.-
506.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif des APEMS Croset-Parc de 0,65 EPT conformément à la décision municipale du 6 mars 2023.	394'100.-	9'400.-		403'500.-
506.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 506.3011.	38'200.-	900.-		39'100.-
506.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 506.3011.	59'900.-	4'300.-		64'200.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
506.4655.02	Couverture de déficit par Affaires sociales Ajustement selon écritures ci-dessus.	487'800.-		14'600.-	502'400.-
507.3011	Traitements du personnel fixe Augmentation de l'effectif des APEMS Coquerellaz de 2,25 EPT conformément à la décision municipale du 6 mars 2023.	564'500.-	84'400.-		648'900.-
507.3030	Cotisations AVS-AI-AC En lien avec le compte 507.3011.	54'900.-	8'000.-		62'900.-
507.3040	Cotisations à la caisse de pensions En lien avec le compte 507.3011.	87'400.-	13'700.-		101'100.-
507.3111	Achat de mobilier, machines et matériel Réorganisation de l'espace de l'APEMS de la Coquerellaz pour répondre à l'augmentation de 10 nouvelles places d'accueil.	4'000.-	4'000.-		8'000.-
507.4652	Participation des parents Augmentation du nombre de places par jour (95 au lieu de 72) dès la rentrée scolaire 2023.	537'200.-		56'300.-	593'500.-
507.4655.02	Couverture de déficit par Affaires sociales Ajustement selon écritures ci-dessus.	407'000.-		53'800.-	460'800.-
521.3170.03	Epreuves sportives - secondaire Lors de l'établissement du budget, la participation des parents a été déduite directement de la charge par erreur.	29'000.-	9'000.-		38'000.-
540.3522	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) Budget OCOSP reçu après la clôture du budget communal.	17'900.-	- 5'500.-		12'400.-
711.3655.20	Couverture de déficit APEMS Croset-Parc Voir compte 506.4655.02.	487'800.-	14'600.-		502'400.-

Nº de compte	Intitulé / justification	Budget 2023	Crédits complémentaires		Budget 2023 corrigé
			Charges	Revenus	
711.3655.22	Couverture de déficit APEMS Coquerellaz Voir compte 507.4655.02.	407’000.-	53'800.-		460’800.-
712.3665.03	Bons de repas bénéficiaires PC Augmentation du nombre de bénéficiaires profitant de la prestation.	30'000.-	5'000.-		35'000.-
712.4654	Participation plan de mobilité séniors Participation obtenue d’Unisanté suite à un appel à projets.	-.-		4'000.-	4'000.-

Tableau résumé

Dicastère	Charges 1)	Revenus 1)	Variation nette 2)
1 Administration générale	176'000.-	12'000.-	164'000.-
2 Finances	63'900.-	110'000.-	- 46'100.-
3 Domaines et bâtiments	274'500.-	27'000.-	247'500.-
4 Travaux	76'700.-	29'000.-	47'700.-
5 Instruction publique et cultes	502'800.-	142'300.-	360'500.-
6 Sécurité publique	-.-	-.-	-.-
7 Affaires sociales	73'400.-	4'000.-	69'400.-
TOTAL	1'167'300.-	324'300.-	843'000.-
Prélèvement réserve générale		843'000.-	

1) charges et revenus : + = augmentation / - = diminution
2) variation nette : + = péjoration du résultat / - = amélioration du résultat

Le financement des charges nettes complémentaires de fonctionnement sera couvert par la trésorerie ordinaire.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/08,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2023 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 1'167'300.- (un million cent soixante-sept mille trois cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 324'300.- (trois cent vingt-quatre mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;

2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 843'000.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1er janvier 2023.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2023 est dès lors arrêté comme suit :

		charges	revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2023	Fr.	1'338'100.-	
Charges complémentaires	Fr.	1'167'300.-	
Revenus complémentaires	Fr.		324'300.-
Totaux	Fr.	2'505'400.-	324'300.-

Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr. 2'181'100.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr. - 2'181'100.-
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2023	Fr. -.-

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder — P. Besson

Délégués municipaux à convoquer :

Commission des finances : M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 4 avril 2023